

Arcachon

Une association conteste les travaux du Bikini

LE MOULLEAU L'Association de sauvegarde du site d'Arcachon (Assa) a déposé un recours gracieux auprès de la mairie pour dénoncer des travaux d'agrandissement qu'elle juge illégaux. Il expire le 20 mai

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

C'est en découvrant « la création d'un étage » sur le permis de construire affiché au niveau du restaurant Le Bikini, que l'Association des propriétaires et résidents pour la sauvegarde du Mouleau (APRSM) a tout d'abord saisi la mairie.

« Avec des extensions sous forme de vérandas et de pergolas », précise son président, Jean-René Thibaud qui, dans la récente lettre du Mouleau, faisait état de ce constat. Modifiant ses statuts, l'APRSM a rejoint l'Association pour la sauvegarde du site d'Arcachon (Assa) laquelle a déposé un recours gracieux. L'association du Mouleau étant « intervenant volontaire ».

Sous le coup de la loi Littoral

« Nous sommes dans la bande littorale des cent mètres, dans un espace non urbanisé concerné par la loi Littoral, en zone NE (1), dans un espace boisé classé », rappelle Nicolas Babin, le président de l'Assa qui relève également les travaux en cours d'agrandissement de la terrasse et du bar extérieur. « À la



Le recours concerne le restaurant Le Bikini, situé aux Arbousiers. PHOTO S.M.

suite d'une donation affectée à l'usage exclusif d'une place publique, la Ville s'est retrouvée propriétaire », rappelle-t-il. « Il semble qu'il y ait un décalage entre ce qui a été autorisé précédemment et le nouveau permis... » Le recours

gracieux n'a pas encore obtenu de réponse de la part de la mairie. Il expire lundi 20 mai.

Au-delà de cette date, l'Assa engagera un recours contentieux. Sollicitée par « Sud Ouest », la Ville n'a pas souhaité faire de « com-

mentaire sur ce sujet étant donné qu'il s'agit d'une procédure judiciaire en cours ».

(1) La zone NE représente les secteurs naturels à protéger pour leur intérêt écologique.



LE PIÉTON

Alerte les autres piétons : ne vous laissez pas distraire par les travaux ! En se promenant allée Nelly-Deganne, le Bipède et d'autres marcheurs ont assisté hier après-midi au spectacle des engins de chantier dévorant littéralement le bitume en vue de travaux. Il est certes fascinant d'observer la facilité avec laquelle la machine vient à bout de la route, mais il ne faut pas oublier de regarder avant de traverser la route comme une personne distraite l'a fait sous les yeux du Bipède...

UN TOUR EN VILLE

Tout savoir sur Edward Hopper

CONFÉRENCE Dans le cadre de La Fayette Club Arcachon, Jean-Claude Prinz interviendra sur le thème : « Un grand peintre américain, Edward Hopper, sa vie, son œuvre, ses influences », jeudi 16 mai, à 17 heures, à la Maison des associations, salle 1, 51 cours Tartas à Arcachon. Entrée libre. Jean-Claude Prinz est architecte d'intérieur et designer de formation. Il partage son temps entre Paris et Arcachon. Il peint lui-même et l'on retrouve d'ailleurs dans ses œuvres la patte d'Hopper, ce style mêlant des jeux d'ombres et lumières, des formes tracées au cordeau et des couleurs éclatantes. Il a déjà exposé à Arcachon.



Jean-Claude Prinz.
PHOTO ARCHIVES CHRISTIAN VISTICOT

Les prises de la semaine à la criée

PÊCHE Voici les résultats pour les 10 premières espèces débarquées cette semaine à la criée d'Arcachon : pour la baudroie, 6 300 kg ; la sole, 2 996 kg ; le merlu, 1 896 kg ; la dorade marbrée, 1 269 kg ; la vive, 1 238 kg ; le bar, 1 189 kg ; la sole pole, 1 020 kg ; la dorade grise, 872 kg ; le turbot, 770 kg ; et la seiche, 756 kg.

Restaurants de plage : les textes

Trois restaurants de plage existent. Mais les règles varient pour leur gestion selon le lieu

Trois établissements se succèdent sur la plage entre Les Arbousiers, près du Mouleau, et le début de la plage Pereire en venant d'Arcachon. Le Bikini, aux Arbousiers, et le Bar du soleil, à Pereire, ont des emplacements de rêve avec vue imprenable sur le Bassin. Mais ils ne sont pas exactement les pieds dans l'eau, à la différence du club Plage Pereire, plus proche d'Arcachon et installé directement sur le sable. Du coup, les conditions pour les gestionnaires sont différentes.

Situés sur les terres de la commune d'Arcachon, le Bar du soleil et Le Bikini relèvent d'une convention d'occupation du domaine public. Les privés qui obtiennent les concessions pour gérer ces établissements, les ont en général pour dix ans, le temps qui correspond à l'amortissement de leur investissement. Dans le cas du Bikini, Matthieu Beynel a obtenu à nouveau



Le club Plage Pereire est en délégation de service public.

PHOTO ARCHIVES THIBAUT MAROTTE

la concession en 2018 jusqu'en 2028 après appel d'offres et mise en concurrence. Situation différente pour le club Plage Pereire. Il est situé sur le domaine public maritime de l'état, qui concède cette partie de la plage à la commune, sur laquelle il peut y avoir une activité de restauration. Le gestionnaire agit dans ce cas en délégation de service public (DSP) pour la commune. C'est à nouveau la société Hôtel ville d'hiver Pereire, gérée par Olivier Arnoux, qui l'a obtenu en décembre pour sept saisons estivales de 2019 à 2025, après mise en concurrence. L'établissement est ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre.

**CABINET
BEDIN
IMMOBILIER**

**JOB
DATING
IMMOBILIER
17 MAI 2019**
(à partir de 17h30)

**ARCACHON
10 AVENUE GAMBETTA**
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
05 56 47 26 48